

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 6 octobre 2015

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour régulariser les enseignes et construire deux abris couverts en zone de recul de l'immeuble sis avenue Heydenberg, 2.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Cette demande nous interpelle en ce qui concerne l'implantation des deux abris couverts en zone de recul.

La terrasse actuelle remplit son rôle d'animation durant les mois où le temps le permet, comme de nombreuses terrasses sur la commune. Par contre, durant les mois de mauvais temps, les tables, chaises et autres éléments disparaissent. Ceci démontre le caractère amovible que doivent avoir ces terrasses.

La proposition actuelle est-elle en fin de compte juste l'installation de terrasses protégées ou est-ce plutôt un agrandissement de la surface intérieure actuelle ? Le caractère permanent de ces installations ne rencontre pas notre approbation, surtout en zone de recul.

Par ailleurs, nous nous opposons au brise-vent prévu sur une grande partie du contour des lieux ? Cette installation, *style café à la mer du Nord*, ne s'intègre pas aux lieux et est, de plus, une coupure visuelle vu sa hauteur.

Nous estimons que les haies qui existaient à cet endroit jouaient leur rôle de coupe-vent, permettaient une certaine intimité aux consommateurs et s'intégraient mieux au bâti et à l'espace public.

Nous demandons également que la zone de recul à droite du bâtiment, côté avenue Georges Henri, soit réaménagée en jardinet et ne soit plus une zone de stationnement.

Par ailleurs, nous voudrions avoir des explications quant aux grandes publicités latérales.

Nous demandons à la commission de concertation d'émettre un avis défavorable pour le projet tel que présenté.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers
Coordinateur